

# Colloque du 22 mai 2019

## Comment faire face au suicide en milieu professionnel ?

### **Intervention de Samuel DEHONDT, secrétaire général adjoint du SNP FO personnels de surveillance en charge de l'action sociale et des conditions de travail**

#### ***Violences, altercations, burn-out, ce travail qui tue les surveillants pénitentiaires***

Bonsoir,

Je me présente : je m'appelle Samuel DEHONDT. Je suis secrétaire général adjoint du Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, en charge de l'action sociale et des conditions de travail, syndicat majoritaire au sein de cette administration.

Avant d'aborder le sujet qui m'amène ce soir devant vous concernant le thème des violences, altercations, Burn out, ce travail qui tue les surveillants pénitentiaires, il me paraît important de vous faire part de mon expérience professionnelle personnelle mais également vous faire une présentation rapide de l'administration pénitentiaire, une institution bien souvent méconnue du grand public.

#### **1. Expérience Personnelle**

Un jour de 1994, alors que j'étais encore étudiant en seconde année de BTS analyses biologiques, j'ai découvert dans un article de presse du quotidien régional une annonce concernant un recrutement de surveillant pénitentiaire, plus communément appelé gardien de prison. Je ne connaissais pas du tout le milieu carcéral ni même avait rêvé un jour de devenir surveillant de prison. Donc oui comme beaucoup de mes collègues ce métier n'était pas pour moi une vocation à la base. Cependant, la volonté d'un jour exercer une profession de sécurité publique m'avait toujours traversé l'esprit. Alors je me suis lancé dans ce concours.

Après un service national alors obligatoire et préalable à l'entrée dans l'administration pénitentiaire, Je suis entré dans cette administration officiellement en août 1996 en qualité d'élève surveillant au sein de la Maison d'arrêt de Strasbourg.

Le grand bain, le choc, la découverte du métier de surveillant qui a été pour moi une totale immersion dans le milieu carcéral qui m'était à l'époque totalement inconnu. J'ai été affecté à l'issue d'une formation initiale (constituée de 2 période de stage de

mise en situation et de périodes de formation théorique au sein de l'école nationale de l'administration pénitentiaire de 8 mois j 'ai obtenu mon affectation au sein de la Maison d'arrêt du Val d'Oise dans lequel je suis toujours affecté encore aujourd'hui.

Ce métier au combien passionnant et indispensable à la sécurité publique ne vous laisse pas indifférent. Les nombreuses évolutions législatives et réglementaires entourant ce métier, ainsi que l'évolution de notre société ont entraîné et entraîne encore aujourd'hui de nombreuse remise en cause et adaptation des méthodologies de travail.

Face à l'évolution du métier, mais aussi par intérêt porté à ces fonctionnaires, j'ai un jour décidé de militer au sein d'une organisation professionnelle ce qui m'a conduit aux fonctions syndicales que je vous ai présenté en préambule (SGA du SNP FO PS en charge de l'action sociale et des conditions de travail avec pour mission de siéger au sein du Comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail ministériel du ministère de la Justice).

## **2. Présentation de l'administration pénitentiaire**

L'administration pénitentiaire dépend du Ministère de la justice. Elle a pour mission de participer à l'exécution des décisions et sentences pénales afin de contribuer à la protection de la société. L'administration pénitentiaire prend en charge les personnes, avant ou après des décisions de justice qu'elles soient en milieu fermé (prisons) ou dans le milieu ouvert. Cette mission comprend également le travail de préparation de l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de prévenir de nouvelles infractions.

L'administration pénitentiaire propose les métiers suivants :

- Les personnels de surveillance
- Les Personnels insertion et de probation
- Les personnels administratifs
- Les agents des services techniques
- Les personnels de direction

Je ne vous présenterai ici que celui du personnel de surveillance.

Les personnels de surveillance : Nous sommes des fonctionnaires de l'Etat soumis à un statut particulier, constituant la 3ème force de sécurité publique, qui veillent à faire

respecter l'ordre et la discipline au sein des différentes structures accueillant des personnes détenues. Les agents assurent notamment le contrôle des mouvements, gèrent la vidéosurveillance, accompagnent les personnes détenues dans leur vie quotidienne (promenade, repas, activités ...) et réalisent des gestes de sécurité comme les fouilles par exemple. Bref ils organisent la vie de la détention. Mais pas que.

De nouvelles missions comme les surveillants PSE (gestion des bracelets électroniques...) mais également la reprise des escortes judiciaires (Pole de rattachement des extractions judiciaires) et bientôt les ELSP (équipe locale de sécurité périmétrique) sont venues étendre les missions des personnels de surveillance en dehors de la détention et même des murs de nos prisons.

Le surveillant de détention, base du métier de surveillant pénitentiaire, doit souvent gérer plusieurs dizaines de détenus voir même plus d'une centaine de détenus à lui seul et peut assumer un service de nuit et bien sûr travailler régulièrement les dimanches et jours fériés.

### **3. Les conditions d'exercice : ce travail qui tue les surveillants pénitentiaires**

De par sa mission principale de garantir l'ordre et la discipline les surveillants pénitentiaires sont exposés à des contraintes psychosociales reconnues pouvant constituer, dans des cas extrêmes, un élément déclencheur des conduites suicidaires.

Ces personnels peuvent être confrontés à des contraintes spécifiques du métier :

- Situation de violence
- Insécurité
- Stress
- Confrontation au suicide d'une personne détenue

Mais aussi aux contraintes connues dans d'autres métiers :

- Faible latitude décisionnelle
- Manque de reconnaissance
- Faible soutien de la hiérarchie
- Pression hiérarchique
- Sous-effectif en personnel etc...

Une étude menée en 2015, la seule d'ailleurs, sur la mortalité des agents de l'administration pénitentiaire avait souligné un taux important de suicide chez les surveillants pénitentiaires.

Ces fonctionnaires sont de fait exposés à des violences verbales et parfois physiques de la part de la population pénale dont ils assurent la garde.

Ainsi c'est près de 5000 agressions recensées par an. D'ailleurs en 2016 près de 70% des accidents de services émanent de la Direction de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la justice. Cela nous a conduit à élaborer des protocoles de prise en charge des personnels victimes d'agressions efficient.

Sous la pression des personnels, à la suite d'un mouvement social l'administration pénitentiaire a décidé de mettre en place un réseau de psychologues.

Elle a étendu ce dispositif avec la mise en place d'un numéro vert, dispositif de téléphonie sociale qui permet aux personnels en situation de détresse de joindre un psychologue 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Néanmoins et malgré la présence de psychologues du travail sur certains sites, la prise en charge post-agression reste clairement insuffisante. L'accompagnement au moment de la reprise du travail de la part de l'encadrement à la suite d'agression est à construire.

En effet, le retour à l'emploi après une expérience traumatisante n'est pas réellement traité et peut aboutir comme par exemple à des troubles dépressifs, d'addictions, voire de suicide (exemple fleury mérogis mai 2018, etc....)

Il est primordial pour les agents d'être armés psychologiquement pour faire face aux assauts d'une population vindicative, qui parfois (de plus en plus même) souffre de trouble psychiatrique ou peut être fragile.

De plus, la présence de détenus radicalisés, terroristes islamiques, nécessite des moyens sécuritaires, de prise en charge spécifiques. Mais également un réel suivi et une aide psychologique des agents exerçant par exemple dans les quartiers de la radicalisation où est évalué la dangerosité de ce type de détenu.

Au-delà de sa mission prioritaire, le surveillant peut endosser à la fois la fonction de psychologue, pompier, sauveteur, d'assistante sociale sans vouloir dénigrer les spécificités de ces métiers. Le surveillant doit sans cesse s'adapter aux situations qu'il est amené à rencontrer.

Les dernières études sur le taux de suicide des personnels de surveillance remontent à des chiffres d'il y a 10 ans. Ils montrent que le taux de suicide de ses agents était supérieur de près de 21% au reste de la population. A l'époque cette analyse avait dénombré 196 décès suite à des suicides parmi les surveillants (homme et femme) sur une période de 18 ans. Avec des périodes où le nombre de suicides était plus marqué que d'autres.

En 2016 on comptait 29541 surveillants.

Pourquoi autant de suicides dans notre profession ?

Cela explique notamment par plusieurs facteurs :

Les premiers sont les conditions de travail qui leur sont infligées. La surpopulation carcérale, le manque récurrent de personnel sont souvent mis en avant. Mais ce ne sont pas les seuls facteurs qui permettent d'expliquer ces passages à l'acte. Le rythme de travail est épuisant et désocialisant.

Je m'explique, un personnel effectue en moyenne une trentaine d'heures supplémentaires par mois et n'a qu'un week-end complet (samedi/dimanche) sur 6. Il faut savoir que les personnels sortent de nuit à 7h00 le samedi après 18h30 de service. Je peux vous assurer que la seule chose que les agents veulent c'est d'aller se coucher/se reposer. Néanmoins les familles ne comprennent pas toujours. D'ailleurs, au-delà des chiffres sur le suicide, il aurait été intéressant pour nous de faire un lien entre les particularités de notre profession et le taux de séparation des couples. Je suis certain qu'il serait supérieur également à la moyenne nationale. Combien de geste désespéré trouve leur genèse profonde dans les spécificités de notre profession ?

Ces facteurs sont amplifiés par le fait que les personnels soient confrontés eux-mêmes à des passages à l'acte de la part des détenus et à des situations de violence extrêmes qui ne peuvent être sans conséquences sur le moral et l'équilibre psychique de ces agents. Je ne prendrais qu'un exemple récent : ce Week end au sein du parloir famille d'un établissement pénitentiaire francilien, des surveillants ont dû intervenir sur un détenu qui était en train d'achever sa compagne en lui sautant sur la tête. Cette dernière venant lui annoncer qu'elle souhaitait mettre un terme à leur relation. Les surveillants ont dû faire face à une scène d'une rare violence pour tenter de sauver la visiteuse. Ils ont dû ensuite poursuivre leur mission jusqu'à son terme en continuant d'accueillir les autres familles pour les parloirs comme s'il ne s'était rien passé... Ils ont reçu les coordonnées de la psychologue du personnel. Ils sont aujourd'hui pour une partie d'entre eux extrêmement choqués et en arrêt de travail.

Aujourd'hui, et malgré l'obligation légale d'avoir une visite médicale par an, les personnels souffrent du manque de médecin de prévention. Il leur faut parfois faire plusieurs dizaines de kilomètres pour pouvoir accéder à la médecine de prévention. Ainsi sur les visites obligatoires seulement la moitié sont effectivement réalisées. Quid des visites à la demande directe des agents ?

Pourtant le nombre de Burn-Out et de dépression sont en constante augmentation. Même si, et nous le déplorons, peu de statistique sur cette souffrance existe.

Notre ministère a pris conscience que tardivement de cette problématique. Ainsi l'an dernier sur notre demande, un groupe de travail s'est formé sur les phénomènes de violence subis par les agents. Nous avons également élaboré un plan ministériel de lutte contre les risques psycho-sociaux qui peine néanmoins à se déployer sur le terrain.

Au sein de notre profession, une souffrance que l'on pourrait également signifier comme institutionnelle peut être parfois ressentie. Il faut toujours faire plus, avec des moyens restreints sans aucune prise en compte de la pénibilité pour exercer

convenablement nos missions. Parfois la hiérarchie s'en prend directement en mettant une pression insupportable sur les agents pour qu'ils respectent les règles de sécurité et les horaires des activités au sein de la détention.

Que dire de la remise en cause perpétuelle et de la lutte contre l'absentéisme et les congés de maladie ordinaires menées par les hauts responsables de l'administration pénitentiaire, capable de mettre des moyens budgétaires importants en sollicitant une société privée (Medica Europe) pour qu'elle organise des contrôles des agents en CMO. Alors qu'elle ne cherche même pas à étudier les raisons pour lesquelles le taux d'absentéisme est aussi important ?

Pour conclure, ses sujets restent tabous au sein de notre profession. Pour preuve, on assiste encore aujourd'hui à des lever de bouclier de la part de l'administration sur la mise en œuvre des enquêtes obligatoires du CHSCT notamment celle à la suite du suicide d'un agent. Et je ne prendrai qu'un exemple celui du suicide d'un surveillant de fleury mérogis en mai 2018.

Ce collègue affecté au quartier disciplinaire avait reçu une projection d'urine alors qu'il était en poste. Face à cette agression ce fonctionnaire s'était mis en arrêt et avait fait une déclaration d'accident de service. Il ne comprenait pas selon son épouse la banalisation faite de cette agression de la part de la hiérarchie. Lors de sa reprise d'activité, les collègues de ce surveillant ont senti qu'il n'allait pas bien et l'ont signalé à la hiérarchie. Cet agent a été autorisé à rentrer chez lui. Il en a profité pour se rendre sur un pont en Normandie et s'est jetée en uniforme dans la Seine. Malgré le vote à l'unanimité des membres du CHSCTD de l'Essonne, l'enquête n'a jamais débuté et ceci depuis bientôt un an.

Je vous remercie de m'avoir invité afin de permettre que la parole et la souffrance des personnels de surveillance soient connus au-delà des murs de nos prisons.